L'Ailante du japon, *Ailanthus altissima*

© CDCIO/EN

L'Ailante du japon, *Ailanthus altissima* **est originaire du Sud de la Chine à l'Australie. Elle fut introduite en France en 1786 pour remplacer le tilleul dans les alignements ligneux en milieu urbain. Depuis quelques années, elle se propage très rapidement sur l'Ile d'Oléron et risque d'entraîner de nombreux désordres écologiques et économiques.**

CARTE D'IDENTITÉ

Nom commun : Ailante glanduleux, Ailante du Japon, Faux vernis du Japon
Nom scientifique : Ailanthus altissima
Famille : Simaroubacées
Description : arbre pouvant atteindre 30 m de haut. Houppier en boule. Feuillage caduc. Tronc droit à écorce grise et généralement lisse.
« Ailanthus » vient du terme chinois « ailanto » signifiant « arbre du paradis ».
« Altissima » = « très grand », caractérise sa taille et lui vaut le nom de « Monte-aux-cieux ».
Il est communément appelé « Faux-vernis du Japon » car il a été confondu lors de son introduction avec Toxicodendron vernicifluum, l'Arbre à laque ou vrai « Vernis du Japon ».

Feuilles vertes-foncées sur la face supérieure et plus claires sur la face inférieure. Composées de 6 à 12 paires de folioles (petites feuilles).

© CBNSA/A. Caillon

Fleurs jaunes verdâtres, de petites tailles regroupées en inflorescences terminales (grosses grappes). Floraison entre avril et juillet.

© H. Zell Gnu

Les fruits sont des samares ailées rougeâtres de 3 à 4 cm de long, les graines étant formées entre septembre et octobre.

© CBNSA/A. Caillon

L'Ailante du japon *Ailanthus altissima*

© CBNSA/A. Caillon

Ce qu'elle apprécie

> Terrains perturbés : anciennes friches, bords de routes, terrains vagues et champs.
> Milieux naturels ouverts : terrains sablonneux ou ripisylves (bords de rivières).
> Terrains ensoleillés.

Quels problèmes peut-elle engendrer ?

La prolifération de l'Ailante peut entraîner de nombreux désordres écologiques :
> Compétition avec les espèces arborées autochtones ou toutes autres espèces de milieux ouverts dont, le milieu infesté est voué à la fermeture suite à la progression de l'ailante.
> Production de substances inhibitrices de croissance (l'ailanthone) s'accumulant dans le sol et inhibant le développement des autres espèces.
> Production d'un suc irritant pouvant provoquer des éruptions cutanées.
> Son puissant système racinaire et sa grande faculté à drageonner occasionnent des dommages sur les fondations, les bouches d'égout, les trottoirs et les places.

Que faire pour empêcher l'envahissement du territoire par l'ailante ?

Sur un grand territoire tel que l'île d'Oléron, l'éradication totale des EEE n'est pas possible ; seule une diminution de la population peut être envisagée.

Agir chez soi

© CDCIO/EN

> **Préférez** pour votre jardin des **plantes autochtones** qui consomment peu d'eau, nécessitent peu d'entretien, produisent peu de déchets verts, résistent mieux aux maladies, aux intempéries et aux animaux ravageurs (par exemple, voir «Guide pour l'utilisation d'arbres et d'arbustes dans les projets de végétalisation à vocation écologique et paysagère en Poitou-Charentes» Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique – CBNSA - 2014).
> **Coupez en juillet** l'extrémité des branches en fleurs avant la dispersion des graines.
> **Arrachez manuellement les jeunes plants.**

> **Intervenez mécaniquement sur les gros arbres :**
- les **couper, de préférence quand l'arbre fleurit**, dessoucher (pour éviter que la plante coupée rejette vigoureusement de sa souche et renforce ses racines) et ramasser autant que possible les morceaux de racines restant au sol après le dessouchage ; ces interventions doivent être répétées plusieurs années afin d'épuiser la banque de semences stockées dans le sol ; de plus, la coupe d'un individu engendre souvent le développement de nombreux rejets autour de l'arbre principal.
- **couper les drageons le plus souvent possible** ; le pâturage des parties terminales des jeunes plants et des rejets peut se substituer aux coupes.
- **cercler l'arbre** ; cela consiste à entailler et à écorcer le tronc de l'arbre sur une profondeur de 3 à 5 cm et une hauteur de 30 à 40 cm, le plus près possible du sol, sur 90% de la circonférence du tronc. Ainsi, la sève ne circule plus et l'arbre se dessèche en 1 à 2 ans. Cet arbre est ensuite abattu et dessouché.

Attention : pour éviter la propagation de l'espèce, il est essentiel d'exporter les déchets verts issus de ces interventions à la déchetterie (pour compostage).

Agir collectivement

Vous pouvez aider la Communauté de communes à recenser cette espèce installée sur l'île d'Oléron en faisant part de vos observations en complétant la fiche ci-contre ou en contactant le service **Espaces naturels** de la Communauté de communes de l'île d'Oléron au 05 46 47 24 68.

Conception graphique et réalisation : CDCIO/L. Lebot - 2017 - Impression IRO